

● Nature de l'action

Acquisition, Entretien ou Perfectionnement des connaissances.

● Personnel concerné

Toute personne devant disposer d'une AIPR (Concepteur, Encadrant ou Opérateur) dans le cadre de la réforme DT-DICT.

● Pré-requis

- Maîtriser la langue française.

● Objectifs pédagogiques

1. Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT.
2. Connaître le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux.
3. S'entraîner à répondre aux questions d'un QCM pour préparer et réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'ETAT.

● Méthode et moyens pédagogiques

- Exposés, vidéo
- Tableau, projecteur, vidéo, quiz, simulation, film, animation.
- Étude de cas fournis

● Mode d'évaluation

Examen théorique en fin de formation.

A l'aide d'un ordinateur, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux questions :

Encadrant et concepteur : 40 questions

Exécutant : 30 questions

Une bonne réponse rapporte 2 points. Pas de réponse (choix "ne sait pas") : 0 point.

Une mauvaise réponse : - 1 point pour une question non prioritaire ou - 5 points pour une question prioritaire.

Le nombre de points mini pour obtenir son certificat de compétences est de 48 points sur un maximum possible de 80 pour les Concepteurs et Encadrants ou 36 points sur un maximum possible de 80 pour les opérateurs

● Sanction de la formation

- Si réussite à l'examen, délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.

● Intervenant :

Formateur consultant spécialisé prévention des risques et AIPR niveau Concepteur

● Durée et rythme

1 jour, soit 7 heures.

PROGRAMME

1 - LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT LES CHANTIERS :

-DT * : Formulaire de demande de travaux, Guichet Unique, emprise du projet, Analyse des réponses
-Investigations complémentaires (IC), détection des réseaux : classe de précision des réseaux

-DC* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE),
Clauses dans les marchés

-Marquage-piquetage

-Compétence des personnels

-Cartographie

2 - LES EXÉCUTANTS AVANT LES CHANTIERS :

-DICT* : Formulaire de déclaration, d'intention de
Commencement des travaux

-Analyse des réponses du DCE* : Dossier de consultation
des Entreprises (DCE) et du marché

-Compétence des personnels*

-Application du guide technique en vigueur

-Lecture des indices et affleurant

-Travaux sans tranchée

3 - AU COURS DU CHANTIER :

-Constat d'arrêt ou de sursis

-Constat de dommage : responsabilités et formulaire

-Opérations sur chantier

-Cas des travaux urgents (ATU)

**(*) : Pour les concepteurs et Encadrant
uniquement**